

**SALARIÉS**

> Si vous utilisez des **CMR**

**EMPLOYEURS**

> Si vous utilisez des **CMR**

Pour en savoir plus,  
vous pouvez contacter

### Comment vous protéger ?

> Réduisez le plus possible les contacts avec ces produits

- respectez les modes opératoires
- utilisez les protections collectives : ventilation, respect des zones délimitées, etc.
- portez les équipements de protection individuelle adaptés : gants, masques, combinaisons, etc.
- adoptez des mesures d'hygiène strictes : quitter les vêtements et se laver les mains avant de manger, séparer vêtements de ville et vêtements de travail, ne pas rapporter les vêtements de travail à la maison

...

> Informez-vous auprès de votre :

- encadrement
- CHSCT (ou, à défaut, les délégués du personnel)
- médecin du travail

> Consultez votre fiche d'exposition



### Comment protéger vos salariés ?

> Après avoir évalué le risque chimique (retranscrit dans le document unique), respectez les principales règles de prévention prescrites (décret 2001-97 du 01/02/2001 pour les CMR avérés et décret 2003-1254 du 23/12/2003 pour les CMR suspectés)

- remplacez l'agent chimique
- travaillez en vase clos si le remplacement est impossible
- aspirez le produit à la source
- mettez à disposition des équipements de protection individuelle adaptés
- délimitez les zones d'utilisation de CMR
- formez et informez vos salariés

...

> Établissez une fiche d'exposition pour chacun de vos salariés

> N'oubliez pas de remettre une attestation d'exposition à tout salarié quittant l'entreprise

Associez à votre démarche de prévention le CHSCT (ou, à défaut, les délégués du personnel)

#### Carsat Auvergne Département Risques professionnels

☎ 04 73 42 70 14

[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)

#### Directe Auvergne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

##### Allier

Moulins ☎ 04 70 48 18 00

Montluçon ☎ 04 70 08 22 90

Cantal ☎ 04 71 46 83 60

Haute-Loire ☎ 04 71 07 08 10

Puy-de-Dôme ☎ 04 73 41 22 00

#### Services de santé au travail

##### Allier

Moulins ☎ 04 70 46 84 20

Montluçon ☎ 04 70 02 25 90

Vichy ☎ 04 70 31 35 35

Cantal ☎ 04 71 48 12 74

##### Haute-Loire

Le Puy-en-Velay ☎ 04 71 05 51 10

Puy-de-Dôme ☎ 04 73 91 26 41

Brioude ☎ 04 71 74 90 98

(rattachement 63)

Ce que vous devez savoir  
sur les **AGENTS CHIMIQUES**

**CANCÉROGÈNES**



**MUTAGÈNES**

**TOXIQUES pour la  
REPRODUCTION**



Étiquetage unique  
à partir de 2015



Avec la participation de l'AIST - La Prévention Active

Un **CMR**, c'est quoi ?

ÉTIQUETAGE  
UNIQUE

à partir de 2015

Un **CMR**, comment le repérer ?



Comment risque-t-on  
de se contaminer ?

Un **CANCÉROGÈNE**  
peut provoquer ou favoriser  
l'apparition d'un cancer

Un **MUTAGÈNE**  
peut entraîner une ou  
plusieurs mutations dans  
le patrimoine génétique  
héréditaire

Un **TOXIQUE pour la  
REPRODUCTION**  
peut altérer la fertilité de  
l'homme ou de la femme  
et/ou causer des malformations  
chez le fœtus



### Lire l'ÉTIQUETTE sur les EMBALLAGES (fûts, bidons, sacs, etc.)

En cas de transvasement du produit, n'oubliez pas d'étiqueter le nouvel emballage.

Les **CMR avérés** catégorie 1A ou 1B selon le règlement (CE) n°1272/2008

**H350** → Peut provoquer le cancer

**H340** → Peut induire des anomalies génétiques

**H360** → Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



Les **CMR suspectés** catégorie 2 selon le règlement (CE) n°1272/2008

**H351** → Susceptible de provoquer le cancer

**H341** → Susceptible d'induire des anomalies génétiques

**H361** → Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**ATTENTION : certains CMR sont parfois émis lors d'une phase de travail sous forme de poussières, fumées, vapeurs : ils ne sont donc pas étiquetés.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter les fiches de données de sécurité (notamment les rubriques 2, 3 et 15) disponibles dans votre entreprise.

#### PAR INHALATION DE

- gaz, vapeurs, aérosols, fumées,  
poussières libérés dans l'atmosphère
- > vapeurs d'un bidon resté ouvert
  - > aérosols provenant des bulles d'un bain de traitement de surface (chromage)
  - > poussières émises lors de la manipulation de produits en poudre



#### PAR CONTACT CUTANÉ

- > manipulation de pièces ou de chiffons imprégnés d'un produit chimique
- > application d'une peinture au pinceau
- > port de vêtements de travail salis
- > projections



#### INGESTION PROVENANT DE

- > tout objet porté à la bouche par des mains sales (cigarette, bouteille d'eau, etc.)
- > tout produit alimentaire resté en environnement pollué

